

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19198 - 74ÈME ANNÉE

À travail égal, une femme touche 80 % du salaire d'un homme en moyenne dans le monde

Inégalité des salaires entre les femmes et les hommes : à quand l'abolition de cette inégalité ?

Le dernier rapport sur les salaires de l'Organisation internationale du Travail souligne qu'à travail égal, les femmes sont payées en moyenne 20 % de moins que les hommes. Cette discrimination existe partout dans le monde, et concerne toutes les catégories sociales.

Le Rapport sur les salaires de l'OIT donne un coup de projecteur sur une des inégalités les plus persistantes et les plus répandues dans le monde, celle du salaire entre les femmes et les hommes. Dans le communiqué présentant le rapport, l'OIT précise qu'il « calcule les écarts de rémunération entre hommes et femmes de manière innovante et plus précise, en utilisant des données portant sur quelque 70 pays et environ 80 pour cent des salariés dans le monde. Il constate qu'à l'échelle mondiale les femmes continuent d'être payées approximativement 20 pour cent de moins que les hommes ».

« Plus éduquées et salaires inférieurs »

Et d'indiquer que « le rapport constate que dans les pays à haut revenu c'est dans la partie haute de l'échelle des salaires que l'écart de rémunération entre hommes et femmes est le plus grand, tandis que dans les pays à bas revenu et

à revenu intermédiaire l'écart de rémunération entre les sexes est plus fort parmi les travailleurs les moins bien rémunérés ».

Des responsables de l'OIT donnent leur position : « dans de nombreux pays, les femmes sont plus éduquées que les hommes mais touchent des salaires inférieurs, même lorsqu'elles travaillent dans les mêmes catégories professionnelles », indique Rosalia Vazquez-Alvarez, économétricienne et spécialiste des salaires à l'OIT et l'une des auteurs du rapport. « Les salaires des hommes et des femmes tendent aussi à être inférieurs dans les entreprises et les professions où la main-d'œuvre féminine est prédominante. Pour réduire les écarts salariaux entre les sexes, on doit faire davantage pour garantir l'égalité de rémunération pour les hommes et les femmes, et pour remédier à la sous-évaluation du travail des femmes », dit-elle.

Pour sa part, Guy Ryder, directeur de l'OIT, souligne que « l'écart de rémunération entre hommes et femmes représentent aujourd'hui l'une des plus grandes manifestations d'injustice sociale et tous les pays devraient essayer de mieux comprendre ce qu'il cache et de progresser plus rapidement vers l'égalité des sexes ».

Cette inégalité concerne également La Réunion. Elle commence par l'accès au travail, où dans la crise, les femmes sont encore plus touchées que les hommes par le chômage. À cela s'ajoute la discrimination dans les salaires, comme le rappelle une étude de l'INSEE publiée en octobre dernier, sur la base de données datant de 2015 :

« Les femmes sont en moyenne moins bien rémunérées que les hommes. Elles occupent souvent des postes à moindre responsabilité, davantage en CDD ou en contrat aidé. Elles sont aussi plus souvent à temps partiel. De plus, toutes choses étant égales par ailleurs, le salaire moyen des femmes est plus faible que celui des hommes, à La Réunion comme en province. La part des femmes parmi les salariés réunionnais est moindre qu'en province, ce qui atténue l'écart de salaire moyen entre La Réunion et la province ».

Le mouvement social déclenché le 17 novembre dernier par l'importation des gilets jaunes à La Réunion a placé la lutte contre les inégalités au cœur de ses revendications. Gageons que la cause de l'égalité des salaires entre femmes et hommes puisse être rapidement résolue. Tous les moyens pour y arriver sont disponibles à La Réunion.

Emplois plus précaires et moins payés

M.M.

Noël avec des migrants

La porte a été ouverte ! Nous pensions vivre cachés sur notre rocher à sucre, enclave d'Europe en Afrique, mais les fourmis nous ont découvert ! Alors sur des noix de coco, elles se sont lancées à la découverte du paradis sucré. Peut-être qu'en ce moment, vogue vers nous un bateau sri lankais - ou peut-être même plusieurs - avec des dizaines de migrants à bord pris dans le mauvais temps. Terreur à bord ! Ou peut-être même coulés avec ses morts que personne n'honorera. On ne migre jamais de gaité de cœur. Là-bas est le paradis mais là-bas peut devenir un enfer.

Je repense à Gabriel le catholique et à Kripa l'hindou, qui ont pourri pendant six longs mois dans les geôles de la prison Juliette Dodu par manque d'information. Nous ne savions pas que la Cimade existait ! Eux, Tamouls de l'Eelam (zone « libérée » du nord et de l'est du Sri Lanka, gouvernée d'une main de fer par les Tamil Pulis - Tigres Tamouls), arrivés avec des faux passeports, ils se sont faits attraper à l'aéroport. Pas d'avocat pour eux. Imaginez cette prison aux cellules délabrées et surchargées. Par chance, un surveillant Tamoul Réunionnais a eu pitié d'eux. Il m'a alors expliqué qu'il fallait demander au Procureur l'autorisation de leur rendre visite. Avec mon barragouinage tamoul, une fois par

semaine, je leur rendais visite. Cela faisait trois mois qu'ils n'avaient pas vu quelqu'un de l'extérieur !

Après six mois de geôle, ils ont été libérés. Ils avaient purgé leur peine en préventive. L'Ashram du Port les a accueillis, à titre gracieux, avant qu'ils ne regagnent la région parisienne - avec un sauf-conduit préfectoral - où ils avaient de la famille.

Et maintenant, nous voilà avec des dizaines de Sri Lankais sur les bras. La justice a été rendue. Ils doivent faire leur demande d'asile en bonne et due forme. Cela va prendre des mois. En attendant, que faire ?

Nous qui allons remplir nos chariots de victuailles, ne pensons pas seulement à ces pauvres parmi les pauvres, à ces femmes et enfants, logés bon gré mal gré - avec comme repas du poulet et du riz le midi et... du riz et du poulet le soir - mais agissons ! Un petit geste n'a jamais fait de mal à personne ! Une invitation pour une personne ou une famille à passer un Noël convivial, un cadeau pour les enfants..... et surtout du linge. Pas besoin de vêtements de marque - si chers à nos enfants gâtés ! Juste de quoi les habiller correctement. Alors, j'en suis sûr, Noël aura été un vrai Noël en famille mais avec une famille élargie !

Si nous relisons les articles des journaux de la deuxième partie du XIXe siècle, nous serons surpris de

voir les mêmes critiques racistes que certains font sur les migrants actuellement. Mais aujourd'hui, cette migration venue d'Asie a donné à La Réunion son originalité. Au lieu d'être une société binaire comme aux Antilles, l'apport asiatique massif a enrichi la population réunionnaise. Personne - ou presque - ne dit rien de la migration européenne actuelle alors acceptons le fait que ces quelques Sri Lankais déjà arrivés puissent réaliser leur rêve d'intégration. Bien que blanc, à une autre époque, j'ai aussi eu droit aux insultes racistes dans la cour du lycée Pierre Bourdan de Guéret dans la Creuse : bougnoul, zoulou, pygmée, arabe, pied noir, vachibouzou, retourne dans ton pays !, ect, etc. Cela m'a poussé à revenir dans mon pays : La Réunion.

Tout comme les rayons du drapeau réunionnais, à bras ouverts, accueillons ces pauvres parmi les pauvres afin qu'ils fêtent Noël et le Nouvel An dans la joie - ou peut-être dans une moins grande solitude et tristesse ! En ce qui concerne l'aspect légal, c'est à la justice de faire son travail. Nous ne sommes pas des juges mais des êtres de cœur.

Joyeuse fête de la Nativité aux Chrétiens et Bonne année à tous !

**Swami Advayananda
De l'Ashram du Port**

In kozman pou la rout

« Antansyon, mové pansé i sort dann kèr, mé mové kozman i sort par la boush »

Zot i koné néna d'moun néna bon kèr épi d'ot néna mové kèr. Dopli lo mond la komansé lé konmsa mèm. Moun néna mové kèr, i zène pa zot ditou, pou adrèss aou mové kozman. Mé sé la boush alor i ansèrv konm mésazé. Donk si ni konpran bien, dann in n'afèr konmsa la boush lé sinploman in zoutiy : li pans pa, li kalkil pa, li trouv pa ni bon parol ni mové parol, méli rofiz pa non pli anvoye aou sa-kaziman zète aou sa dann figir. Si sa lé vré, donk kisa lé mové ? Lo kèr sansa lo sèrvo pars lo kèr sé in sinp misk é li la poin arien a oir avèk lo l'intèlèk. Akiz la boush, sa i ansèrv de rien ! Akiz la lang é trète ali d'mové lang sa i ansèrv arien galman. Ni pé dir in mové pansé i pran son sours dann in mové pèrsone, in bon pansé dann in bon pèrsone. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Edito

Transition énergétique : une question de justice fiscale

Le succès de la pétition « L’Affaire du siècle » souligne une forte prise de conscience de l’enjeu du changement climatique. En quelques jours, ce sont 1,6 million de signatures qui ont été réunies. Elles demandent que la France soit traduite devant un tribunal pour non-respect de ses engagements en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Cela signifie notamment que la consommation de charbon et des produits dérivés du pétrole est excessive compte-tenu de la nouvelle norme imposée par l’Accord de Paris adopté en 2015 et entré en vigueur en novembre 2016.

Le gouvernement a choisi un levier fiscal pour accélérer la transition vers des énergies non-émettrices de gaz à effet de serre, il a décidé d’augmenter la taxe sur les carburants. Bien que la loi permette à la Région Réunion de ne pas répercuter cette décision dans notre île, la collectivité a choisi d’imiter le gouvernement. L’objectif était d’obtenir 300 millions d’euros de recettes supplémentaires. Ce fut l’élément déclencheur du mouvement social du 17 novembre déclenché par les gilets jaunes. L’ampleur de la protestation a amené Paris et la Région Réunion à revenir en arrière. En effet, si officiellement le but de cette mesure était de favoriser la transition énergétique, elle avait recours à un impôt indirect pour y arriver. En effet, la taxe payée sur les carburants ne dépend pas du revenu du contribuable. Sa hausse s’applique à tous, et elle pèse plus lourdement dans le budget d’une famille pauvre que dans

celui d’une famille riche.

D’autres leviers fiscaux existent pour financer cette transition énergétique. Quand Paul Vergès était président de la Région Réunion, la collectivité avait changé des taux d’octroi de mer pour que cette taxe puisse avoir un effet sur l’environnement. L’octroi de mer sur le charbon, ainsi que sur les voitures à essence haut-de-gamme achetée par la classe des plus riches avait été augmenté, tandis que l’octroi de mer sur les véhicules électriques avait été ramené à 0. Cette mesure faisait respecter le principe du pollueur-payeur, car les voitures à essence les plus chères sont souvent celles qui consomment le plus et donc rejettent le plus de polluants. Accentuer encore la pression fiscale sur les produits consommés par la classe la plus riche est une question de justice.

À cela doit s’ajouter une réforme de l’impôt sur le revenu, pour qu’il devienne la principale source de recette fiscale. C’est en effet la taxe la plus juste, car son taux est progressif. Il est possible de le rendre encore plus juste en augmentant le nombre de tranches, afin de taxer les plus riches à la hauteur des bénéfices qu’ils tirent de cette société.

Ainsi la justice fiscale peut fournir des recettes supplémentaires pour financer la transition énergétique, ce n’est qu’une question de volonté politique.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

**Noël in bon tan ! Kèl bon tan mondyé ségnèr ?
A bon ! Sak lé pa kontan li na ka pran konstan**

Si zot lé jenn mi pans zot i koné pa ditou koman téi éspas in Noël dann tan d'avan. Moin pèrsonèl, mi rapèl koman sa té i éspas san dantèl épi san konplikasyon. Vakans ti tonm 23 désanm é 24 lété la vèye Noël. Lo tan d'alé la mès lo soir si l'avé la mès pars mi rapèl dann tan-la, dann mon vilaz l'égliz lété kasé dopi moi d'févriyé é moi d'désanm laté pankor réparé.

Nou va anparl de sa in n'ot foi, pou l'instan, ni diskite dsi Noël lontan : 24 o soir apré diné nou téi sava dormi, inn ram marmaye par li épi nou téi atann landomin pou oir si pèr Noël l'avé pasé épi si li l'avé lèss in zouzoute pou nou. In zouzoute, sansa in zoué ? Kékshoz sinp ! Nou té i rode pa lo fyon nou. In sinp toupiy avèk in lign, sansa in pti kanif trann-dé, sansa ankor in poupète shifon. Konm di l'kont sa l'avé asé pou fé nout dimansh.

In zafèr nou l'avé pèr sé d'ramass in fouète dsou nout zoryé pars nou té i antann dir si l'avé pèr Noël, l'avé galman pèr fouétar é i paré-mé moin la pa vi sa !-si ou té pa in bon zanfan bien zantiy é bien obéisan, ou téi pé gingn in fouète é lo fouète lo paran téi ansèrv-dé foi pasé dan la sand !- pou fé lèv roulo dsi out molé. I di sa, é mi répète, mé ozis moin la pa vi sa pou vréman !

Aprés la zourné téi éspass korèktoman. Téi fo fé kant mèm bann korvé. Konm rode dolo, konm rode la paye pou zaimo mé téi rèss lo tan pou zoué kant mèm é zour-la pou sak i gingn l'avé in méyèr manzé : pa zortolan ! L'avé poin nou sa. In volaye tyé é si par bonèr in moun dann vilaz té i tyé in koshon shak famiy téi ashète in bout é so vyann la, l'avé in bon gou, ou téi manz sa avèk kontantman si posib an lésan la vyann pou la fin pousé dsou l'ri sansa dsou lo mayi.

Noëi té fini. A kan zord'lan ? A kan so bon pèryod dann nout vi ? Pou pli d'van. Sak té i yèm pa, pars l'avé dann tan bonpé marmaye téi yèm pa pèryod-la é ni pé sèye oir pou kosa. Mé pou l'moman alon di sinplomman sak la pa kontan ébin li pran konstan.

Justin